



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 2 Février 2021 à 19h00**

Compte-rendu Procès-verbal de séance

Date de la convocation :  
26 janvier 2021

Date d'affichage :  
26 janvier 2021

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le Mardi deux Février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente (eu égard au classement en zone rouge du département et à l'impossibilité de se réunir dans la salle habituelle assurant la nécessaire distanciation physique) sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Chaque conseiller est invité à se munir d'une attestation de déplacement en cochant la phrase « intérêt général »

**Présents** : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Sandrine JOSEPH, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX (arrivé à 19h15), Christophe MOYNE, Grégory GIRONES, Lionel DESFARGES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON.

**Pouvoirs** :

Clémentine BOREL donne pouvoir à Nadine SAVIN

Alizée BRUNET donne pouvoir à Muriel MUNCK

**Secrétaire de séance** : Sylvie PERMEZEL

Isabelle Reyne, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

**Ordre du jour** :

- 1/ Administration générale : Décision du conseil municipal de se réunir à huis clos.
- 2/ Approbation du compte-rendu du conseil du 07 décembre 2020
- 3/ Garantie annuelle à 1<sup>ère</sup> demande pour l'encours de la dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale.
- 4/ Désignation des représentants de la commune à l'Agence France Locale (AFL)
- 5/ Convention déneigement.
- 6/ Intention de préemption dans le cadre du projet de rénovation de la rue de la mairie
- 7/ Consultation maîtrise d'œuvre. Pour les travaux rue de la mairie : désignation de l'entreprise
- 8/ Présentation de l'exécuté budgétaire 2020
- 9/ Examen de devis,
- 10/ Compte rendu des commissions et syndicats.
- 11/ Questions diverses

**1. Administration générale : Décision du conseil municipal de se réunir à huis clos. DE2021/01**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-18 ;  
Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le 4° de son article 1,

Considérant qu'en raison des engagements et responsabilités, notamment professionnels, des membres du conseil municipal les réunions de ce dernier ne peuvent se dérouler en totalité en dehors des heures d'interdiction de déplacements de personnes hors de leur lieu de résidence ;

Considérant qu'en raison de circonstances exceptionnelles découlant de la crise sanitaire et des mesures nationales, notamment de « couvre-feu », mises en œuvre afin de lutter contre la propagation du virus de la Covid 19, il ne sera matériellement pas possible au public d'assister aux séances du conseil municipal ;

Considérant que, toujours en raison de la crise sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus, les séances du conseil municipal se tiennent provisoirement à la salle polyvalente laquelle n'est pas équipée de dispositif de retransmission des débats.

M. Didier ALBAN, Maire de la commune de Sainte Euphémie, conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales propose au conseil municipal de décider qu'à titre exceptionnel, la présente séance se tiendra à huis clos dans un objectif de salubrité publique et en conséquence des mesures sanitaires prises à l'échelle nationale.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la séance de ce jour se déroule à huis clos.***

## **2. Approbation du compte rendu du conseil du 07 décembre 2020.**

Le compte rendu du conseil municipal du lundi 07 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.

## **3. Garantie annuelle à 1<sup>ère</sup> demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale. DE2021/02**

Monsieur le maire donne la parole est à Monsieur Gilles LEMOINE, adjoint aux finances :

Gilles Lemoine informe les membres du conseil municipal que comme chaque année nous délibérons pour octroyer notre garantie à première demande pour l'encours de notre dette auprès de notre partenaire financier : l'AFL (Agence France Locale).

En effet l'AFL, afin de lever des fonds dans les meilleures conditions financières, pour prêter aux collectivités locales a besoin de la garantie de l'ensemble de ses actionnaires. Cette garantie est donnée aux créanciers de l'AFL (souscripteurs d'obligations) et nous engage sur le capital restant dû de nos encours de prêts soit au 31/12/2020 la somme de 637 500 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE l'octroi de cette garantie pour l'année 2021.***

## **4. Désignation des représentants de la commune à l'Agence France Locale (AFL) DE2021/03**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-3-2

Vu le livre II du code du commerce

Vu la délibération d'adhésion de la commune de Sainte Euphémie en date du : 12 avril 2016

Vu l'exposé de Gilles Lemoine, Adjoint aux Finances, à la Culture et aux patrimoine présenté en date 02 février 2021

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Sainte Euphémie décide à l'unanimité de désigner à l'assemblée générale de l'Agence France Locale- société territoriale :**

- **Gilles Lemoine**, adjoint aux finances, à la culture et au patrimoine, en tant que représentant titulaire de la commune de Sainte Euphémie,
- **Didier ALBAN**, maire en tant que représentant suppléant

#### **5. Convention de déneigement DE2021/04**

Monsieur le maire explique qu'en cas d'intempéries et de neige, il est primordial de prévoir une intervention spécifique pour déneiger les voiries communales.

Les rues principales de la commune sont des routes départementales RD28 - RD88a-RD66 F- RD28F - RD 66 C.

Un agriculteur de Toussieux a été contacté. Il possède les équipements nécessaires à cette mission. Une convention a été mise au point entre la commune et Monsieur Lièvre Frédéric.

Il est proposé au conseil municipal que l'intervention soit facturée à l'heure effectuée soit 80€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Valide la convention neige entre la commune et monsieur Frédéric Lièvre**
- **Valide le coût de la prestation à 80 € HT de l'heure**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention neige.**

#### **6 - Déclaration d'intention de préempter dans le cadre du projet de rénovation et sécurisation de la rue de la mairie DE2021/05**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet de rénovation et de sécurisation de la rue de la mairie

- Enfouir les réseaux
- Remplacer la conduite d'eau potable à la demande du syndicat des eaux
- Mettre aux normes d'accessibilité l'arrêt de bus
- Sécuriser le cheminement doux en créant des trottoirs selon les normes
- Maintenir, voire augmenter le nombre de places de parking.

Un terrain situé en bout de la rue de la mairie en direction du Bady cadastré ZB 163 intéresse la municipalité d'une part pour avoir accès à la canalisation principale d'assainissement se trouvant en sous-sol et pour y aménager des places de parking supplémentaires.

**En cas de vente de ce terrain, la commune souhaite disposer de la possibilité de préempter.**

**Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la possibilité de préempter ce terrain cadastré ZB 163**

#### **7. Consultation maîtrise d'œuvre. Pour les travaux rue de la mairie : désignation de l'entreprise DE2021/06**

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation concernant la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et sécurisation de la rue de la mairie.

La consultation a été lancée le 4 décembre 2020 avec une date limite des offres le 11 janvier 2021.

27 entreprises et ou cabinets ont consulté les documents d'appel d'offre.

8 entreprises ont fait une proposition.

Il s'agit des entreprises : Calad 'Etude -Opac Saone et Loire - JDBE- SERVICAD Ingénieurs conseils- Naldéo - Symbiose Aménagements - Infratech - Aintegra-

Rappel du système de cotation :

Montant de la prestation : Le coût de la prestation est noté sur 45 ; La meilleure proposition a 45 points

Qualité de la prestation : Elle est notée sur 55 avec des sous critères définis dans le règlement de consultation.

Certaines entreprises ont travaillé le dossier et ont fait des propositions et hypothèses de travail  
D'autres ne sont pas venus sur site et cela se ressent dans l'analyse du dossier ;

Après des analyses, 3 entreprises sont identifiées alliant un rapport qualité prix intéressant.

Servicad Ingénieurs conseil - Aintegra - Calad Etude.

Comme le prévoit le règlement de consultation, les entreprises présentant la meilleure offre ont été reçues pour négociations.

A l'issu des négociations, le classement des entreprises n'a pas changé :

**SERVICAD INGENIEURS CONSEILS** : Prix de la prestation proposé à 2,79 % du montant des travaux estimés. Mémoire technique de qualité ayant bien intégré les besoins de la commune

**AINTEGRA** : prix de la prestation proposé à 3.35 % après négociation du montant hors taxe des travaux estimés. Mémoire technique de qualité ayant bien pris la mesure de l'identité de la commune et de ses besoins.

**CALAD' ETUDES** : prix de la prestation proposé à 4.30 % après négociation du montant HT des travaux estimés. Mémoire technique court et concis ayant bien intégré la problématique et les besoins de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Retient la candidature de l'entreprise : **SERVICAD Ingénieurs conseils**
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune de Sainte Euphémie et **SERVICAD Ingénieurs Conseils**

## **8/ Présentation de l'exécuté budgétaire 2020**

Monsieur Le Maire précise que les dernières opérations en dépenses et en recettes sur le budget 2020 ont été passées en janvier en accord avec la Trésorerie de Trévoux et que nous pouvons clôturer l'exercice 2020. Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Lemoine Gilles pour présenter le réalisé de l'année 2020.

Nous terminons l'année avec 865 730,61 € de recette de fonctionnement - 1,77% par rapport à 2019 et 667 553,75 € de dépenses - 1,63%. Nous dégageons ainsi une capacité d'autofinancement brute de 198 176,88 -2,2% et une CAF nette de 104 176,88 € après remboursement de nos emprunts en capital (94 KE) somme qui servira nos investissements de l'année 2021. Notre taux d'épargne reste ainsi stable à 23% ce qui est dans la norme (> 20%)

Concernant l'endettement, au 31/12/2019 nous avons un encours de 1377 KE et au 31/12/2020 nous présentons un encours de 1284 KE, encours qui reviendra à 1134 KE dès la fin mars après le remboursement de notre prêt relais de 150 KE soit 665 € par habitant, moyenne de la strate 596 € (référence 2019). Nous savons que nous aurons de la peine à maîtriser nos dépenses de fonctionnement en 2021 (hausse des charges de personnel + 50 Ke) mais qui nous assure une organisation pérenne et adaptée à nos besoins, cela faisait longtemps que nous attendions cela et des autres charges : SIEA + 40 K€ (Travaux Montferrand et Mairie).

Nous avons budgété 420 000€ de fiscalité directe et nous terminons avec 449 660€, bien au-delà de nos espérances. Pour 2021, elle sera composée de la taxe foncière communale, la taxe foncière départementale et du coefficient correcteur qui nous est attribué pour s'établir à 434 050 € prenant en compte une augmentation de la base taxe foncière de 1,15%.

Le seul levier qu'il nous reste désormais est celui de la taxe foncière dont le taux est à 13,48% pour le bâti, alors que la moyenne de la strate est de 15,41%. Nous collectons 93€ par habitant alors que la moyenne de la strate est à 152 € (références 2019).

Il nous faut donc réfléchir à une évolution significative de notre taux de taxe foncière, ce sera un des sujets que nous aborderons lors de notre prochaine commission finances.

## **9/ Examen de devis**

Rien à l'ordre du jour.

## **10/ Comptes rendus des commissions et Syndicats**

Monsieur le Maire précise qu'il est intéressant pour l'ensemble des conseillers que les élus qui participent à des commissions rapportent lors du conseil municipal l'ambiance et les principales déclinaisons.

GEMAPI présentée par Mme Savin : La réunion a eu lieu le 26 janvier avec la présentation de l'étude stratégique et du plan de gestion des zones humides des bassins versants du Formans, du Grand-Rieu et du Marmont (Surface couverte par les zones humides sur le Formans et le Morbier : 4 ;71 Km<sup>2</sup> et 0.43 pour le Grand Rieu).

27 zones humides ont été identifiées ; un objectif de 4 zones humides retenu avec un plan de gestion et des fiches actions pour les restaurer, les préserver dans le temps.

Une autre étude sur la ripisylve a été conduite.

La ripisylve qui est une formation boisée ou buissonnante des berges des cours d'eau. Elle joue un rôle important, elle apporte un ombrage sur les cours d'eau, permet de tempérer la température de l'eau et limite l'érosion des berges par un système racinaire. D'où l'intérêt de mettre des arbres adaptés.

Présentation du plan Triennal dont Sainte-Euphémie est concernée avec le Saut du Bois et le Pont de la rue des Moulins.

Une présentation des éléments budgétaire 2020 a également été abordé

Commission Culture et Patrimoine : Mr Gilles Lemoine rappelle les points abordés lors de la réunion du 25 janvier 2021 : avis sur les subventions demandées comme pour la maison éclusière (avec l'association Karachi qui présente une exposition permanente) est soutenue par la CCDSV à hauteur de 6000€ et qui envisage d'y ouvrir un gîte.

Bibliothèque : Mr Gilles Lemoine a assisté au dernier conseil d'administration de la Bibliothèque qui a subi une baisse de fréquentation de 27%, conséquence de la crise sanitaire. Cette association ne compte qu'un salarié et 12 bénévoles et recherche toujours des bénévoles supplémentaires pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Quelques chiffres :

- 138 enfants de l'école ont fréquenté la bibliothèque,
- 2600 prêts de livres
- 330 échanges avec la Médiathèque
- 133 dons.

Commission Action Sociale : Mme Muriel MUNCK reprend les différents points abordés lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février concernant l'examen des subventions demandées pour la crèche Les Frimousses et pour l'insertion des jeunes avec la Mission Locale, Initiative DSV, Elan Création et Passerelles en Dombes. Le projet de territoire s'inscrivant dans une démarche de développement durable est en

réflexion. La mise en place d'un comité de pilotage de la Petite Enfance portant sur les offres de garde du territoire est souhaitée par la commission.

**Rappel des prochaines commissions :**

Mercredi 03 Février à 18h : commission vie locale

Jeudi 18 février à 18h : commission finances.

Mercredi 24 février à 19 h commission urbanisme

**11/ Questions diverses : RAS**

**Informations diverses :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du déroulement d'une enquête d'utilité publique du 8 février au 26 mars 2021 concernant une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de carrières sur les communes de Limas et Anse par la Ste SOREAL.

Le dossier est consultable en mairie de Anse et de Limas ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/extension-carrière-rives-du-beaujolais>

Le conseil Municipal devra donner son avis avant le 09 avril 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une enquête publique concernant la restauration de la continuité écologique du Morbier au seuil du saut du bois. Cette enquête se déroule du 23 février au vendredi 12 mars à 18 h.

Le dossier est consultable en mairie de Sainte Euphémie ;

Cette enquête porte sur ;

- La demande d'autorisation environnemental visées aux articles L 181-1 1° du code de l'environnement concernant l'autorisation « loi sur l'eau » au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement
- La demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement.
- Le commissaire enquêteur sera présent en mairie :
- Mardi 23 février de 16 h à 19 h
- Samedi 06 mars 2021 de 9 h à 12 h
- Vendredi 12 mars 2021 de 15 h à 18 h

Le conseil sera sollicité lors de la prochaine séance plénière pour donner son avis.

Travaux sur la commune d'ARS sur Formans :

Des travaux sont prévus sur la rue principale du village d'Ars sur Formans à partir du 18 janvier 2021 pour une durée de 10 mois.

Les poids lourds sont détournés selon un plan de circulation rd 88 a et rd 28 et rd 936

Inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021

Les inscriptions se font en mairie

Lundi 29 mars de 14 h à 17 h

Mardi 30 mars de 16 h à 19 h

Mercredi 31 mars de 10 h à 12 h

Vendredi 02 avril de 16 h à 19 h

Cette organisation peut être adaptée en fonction du protocole en vigueur à ces dates

Prochain conseil municipal : Mardi 09 mars à 19 h